

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Graveson - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2019/2021 - tranche 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent projet a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2019/2021 envisagé par la commune de Graveson, pour lequel cette dernière sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement

CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF

La commune de Graveson projette de réaliser sur une parcelle foncière dont elle est propriétaire, un complexe sportif. Ce projet se situe à proximité immédiate du "jardin des 4 saisons" qui occupe 2,5 hectares.

Le montant global de cette opération prévue de 2019 à 2021 s'élève à 3 753 800 € HT, dont 1 081 334 € HT pour la tranche 2019. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat de 187 654 €, de la Région de 187 654 € et du Centre national de développement du sport (CNDS) de 187 654 €

L'aide départementale pourrait s'élever à 2 251 847 €, dont 648 800 € sur la tranche 2019.

CREATION D'UN SKATE PARK

Un projet de construction d'un skate park en béton permettrait la pratique du skate, du roller, de la patinette et du BMX pour les habitants de la commune de Graveson.

Ce projet doit s'intégrer dans un périmètre de verdure : un aménagement paysager viendra compléter l'espace environnant du "jardin des 4 saisons" et des stades.

Le montant global de cette opération prévue en 2019 s'élève à 125 000 € HT.

L'aide départementale pourrait s'élever à 75 000 €

REFECTION DE VOIRIE - DERNIERE PHASE

Les travaux de rénovation d'une première phase ont été réalisés suite au constat attestant du vieillissement de la voirie, du manque de sécurité pour les véhicules et les piétons et des difficultés d'organisation de la circulation et du stationnement.

La commune de Graveson souhaite finaliser son programme de restructuration du plan de circulation permettant un meilleur partage des espaces, plus respectueux du cadre de vie et de l'environnement.

Le montant global de cette opération prévue de 2019 à 2021 s'élève à 1 551 903 € HT, dont 624 370 € HT pour la tranche 2019.

L'aide départementale pourrait s'élever à 931 142 € dont 374 622 € sur la tranche 2019.

ROUTE DES PALUNETTES

La route départementale Rd34a dite «route des Palunettes» relie Graveson à Rognonas. Le programme de réhabilitation de l'ensemble des voiries communales actuellement en cours, accroît l'attractivité de la ville et nécessite donc de développer et sécuriser les déplacements, notamment en modes doux.

Actuellement étroite et sans aménagement piéton, la commune souhaite munir cette voie d'un cheminement continu et sécurisé pour les véhicules, les piétons et les cycles.

Le montant global de cette opération prévue en 2019 et 2020 s'élève à 367 826 € HT, dont 250 000 € HT pour la tranche 2019. La commune bénéficie par ailleurs d'un fonds de concours de la Direction des Routes du Conseil départemental d'un montant de 97 500 €. L'aide départementale pourrait s'élever ici à 220 696 € dont 150 000 € au titre de la tranche 2019.

Ainsi, le montant total des travaux de ce Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2019/2021 s'élève à 5 797 809 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier de réalisation des opérations.

La participation globale du Département pourrait être fixée à 3 478 685 € pour ce programme 2019/2021, dont 1 248 422 € pour la tranche 2019, selon le détail indiqué en annexe 1.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL